

la place où fut la propriété de M. le maire, que la croisée par laquelle toute la propriété avait été délogée en détail. Enfin leur bésogne se trouva terminée avant la nuit, et les derniers rayons du soleil mourant n'éclairèrent plus que les décombres de la bâtisse.

Ce fut alors sur des ruines qu'il fallut s'entendre et parlementer avec le magistrat dépossédé si violemment d'un de ses fiefs urbains. L'arrangement ou plutôt le traité de paix ne fut pas long à conclure. Le capitaine Nivelles, en remettant sur ses épaules velues sa veste toute couverte encore de la glorieuse poussière du sac-cage, demanda au maire :

—Combien te faut-il, gros pleurnicheur, pour ton grenier à punaises ?

—Ma maison, dit en balbutiant le maire, valait sept mille écus comme un sou.

—On ne te demande pas ce qu'elle valait, on désire seulement savoir ce que tu en veux pour le service que nous avons rendu à la ville en te la rasant comme un ponton.

—Mais il me semble qu'en vous la laissant pour cinq mille écus, ce ne serait pas trop pour vous.

—Cinq mille écus, c'est un peu près de quatre mille francs pour chacun de nous. Tu les auras ce soir ; je te les donne sur parole, et avec nous, tu le sais bien, la parole vaut mieux que le jeu ; mais à une condition cependant.

—Et laquelle, s'il vous plaît, mes braves amis du bon Dieu ?

—C'est que jamais, tant que nous vivrons, on ne fera bâtir rien à la place de cette fenêtre, et que nous pourrons faire mettre sous cette croisée : *Maison envoyée par la fenêtre, par quatre capitaines de corsaires, dans la journée du 21 décembre.* L'affaire est-elle dite et conclue, gros Paria ?

—Oui, puisque vous le voulez, mes bonnes gens.

—Eh bien ! c'est cela cria Nivelles aux assistants. Vive le maire de Kamaret et toute sa sainte boutique ! Enlevez tout le reste, tout est rasé, payé, et voila ma farce faite !

EDOUARD CORBIÈRE.